

Département de Lozère

Mairie

10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

mairie.esclanedes@wanadoo.fr

www.esclanedes.fr

## Budget « Multiservices »

### Compte Financier Unique 2024

#### note de présentation brève et synthétique

## SOMMAIRE

1	CADRE RÉGLEMENTAIRE .....	1
2	CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE .....	1
2.1	Généralités du CFU .....	1
2.2	Vue d'ensemble du Compte Financier Unique .....	2
2.3	Comparatif des dépenses et recette du CA 2023 et du CFU 2024 .....	3
3	SECTION D'EXPLOITATION.....	3
3.1	Généralités de la section d'exploitation .....	3
3.2	Présentation synthétique de la section d'exploitation 2024.....	3
3.3	Évolution des dépenses et recettes d'exploitation de 2019 à 2024.....	4
4	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	4
4.1	Généralités de la section d'investissement .....	4
4.2	Présentation synthétique de la section d'investissement.....	4
4.3	Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2019 à 2024.....	5
5	LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET.....	6
5.1	Les principaux ratios .....	6
5.2	La dette de la commune pour le multiservices .....	6
5.2.1	L'état des emprunts .....	6
5.2.2	L'annuité de la dette .....	7
5.2.3	L'encours de dette .....	7

## 1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

## 2 CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

### 2.1 Généralités du CFU

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes » :

- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;

- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le CFU constitue l'arrêt des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire ou le président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Ainsi :

- le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1 ;
- le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés ;
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

Le CFU suit une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, et se compose en 4 parties :

1. Informations générales et synthétiques
2. Exécution budgétaire
3. États financiers
4. États annexés

Le Conseil Municipal de la commune d'Esclanèdes vote le CFU avant le vote du budget. Ainsi les excédents et/ou déficit des sections de l'exercice sont repris et/ou affectés au BP de l'année suivante.

## 2.2 Vue d'ensemble du Compte Financier Unique

Le Budget « Multiservices » retrace les recettes et les dépenses dédiées à une activité spécifique : la création et la gestion d'un multiple rural. Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), pour lequel le budget annexe est obligatoire. L'article L.2221-1 du CGCT prévoit la possibilité pour une commune d'exploiter un SPIC quand il est :

- dédié à une activité spécifique ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

Ce budget est soumis au principe d'équilibre financier par l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel les budgets des SPIC, doivent en principe, être équilibrés en dépenses et en recettes.

Le contexte économique n'a pas permis à la commune de valider une gérance pour le multiservices au cours de l'année 2024 suite à l'échec des 2 candidatures pourtant retenus. Pour autant, les emprunts contractés lors de la construction et couverts par les locations, sont toujours en cours. Afin de permettre l'équilibre budgétaire, une avance remboursable du Budget Principal vers le Budget Annexe « Multiservices » à hauteur de 4 000 € a dû être effectuée. Ainsi, le solde d'exécution de l'année 2024 reste positif à la fin de l'année mais la somme devra être remboursée au Budget Principal avant le 31/12/2026.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 990.51	6 697.45	26 687.96
	Recettes réalisées (1)	B	9 690.51	0.00	9 690.51
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 300.00	14 740.00	29 040.00
	Dépenses réalisées (1)	E	8 448.37	2 361.07	10 809.44
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 242.14	-2 361.07	-1 118.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 690.51	8 042.55	2 352.04
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-4 448.37	5 681.48	1 233.11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-4 448.37	5 681.48	1 233.11



## 2.3 Comparatif des dépenses et recette du CA 2023 et du CFU 2024

		CA 2023	CFU 2024	variation
Fonctionnement	Dépenses	2 617.81	2 361.07	-9.81%
	Recettes	7 517.31	0.00	-100.00%
	Résultat	4 899.50	-2 361.07	-148.19%
Investissement	Dépenses	5 690.51	8 448.37	48.46%
	Recettes	5 443.79	9 690.51	78.01%
	Résultat	-246.72	1 242.14	-603.46%

## 3 SECTION D'EXPLOITATION

### 3.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

### 3.2 Présentation synthétique de la section d'exploitation 2024

Dépenses d'exploitation	CFU 2024
011 Charges à caractère général	
012 Charges de personnel, frais assimilés	
014 Atténuations de produits	
65 Autres charges de gestion courante	1.12
66 Charges financières	2 359.95
67 Charges exceptionnelles	
022 Dépenses imprévues	
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>2 361.07</b>
023 Virement à la section Investissement	
042 Opérations d'ordre	
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>2 361.07</b>

Recettes d'exploitation	CFU 2024
013 Atténuations de charges	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	
73 Produits issus de la fiscalité	
74 Dotations et participation	
75 Autres produits de gestion courante	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>0.00</b>
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
78 Reprises sur provisions et dépréciations	
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>0.00</b>
042 Opérations d'ordre	
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0.00</b>
<b>Total de recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>0.00</b>
pour info : R 002 excédent exploit reporté N-1	8 042.55

Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les intérêts des deux emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	montant	durée
ComCom Aubrac Lot Causses Tarn	70 000	20 ans (01/01/2012 au 01/12/2031)
Crédit Agricole	40 000	20 ans (01/01/2012 au 01/12/2031)

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes suivantes versées par les gérants du commerce :

- les loyers (en 2024 : néant) ;

- les versements annualisés complémentaires : exploitation de la Licence IV et de la terrasse (en 2024 : néant) ;

- les charges d'entretien : vérification des extincteurs et autre (en 2024 : néant).

### 3.3 Évolution des dépenses et recettes d'exploitation de 2019 à 2024

Dépenses d'exploitation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
011 Charges à caractère général						
012 Charges de personnel, frais assimilés						
014 Atténuations de produits						
65 Autres charges de gestion courante						1.12
66 Charges financières	3 542.23	3 326.30	3 100.51	2 864.53	2 617.81	2 359.95
67 Charges exceptionnelles						
022 Dépenses imprévues						
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>3 542.23</b>	<b>3 326.30</b>	<b>3 100.51</b>	<b>2 864.53</b>	<b>2 617.81</b>	<b>2 361.07</b>
023 Virement à la section Investissement						
042 Opérations d'ordre						
043 Opérations d'ordre intérieur de la section						
<b>Dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>3 542.23</b>	<b>3 326.30</b>	<b>3 100.51</b>	<b>2 864.53</b>	<b>2 617.81</b>	<b>2 361.07</b>
évolution		-6.10%	-6.79%	-7.61%	-8.61%	-9.81%

Recettes d'exploitation	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
013 Atténuations de charges						
70 Ventes produits fabriqués, prestations						
73 Produits issus de la fiscalité						
74 Dotations et participation						
75 Autres produits de gestion courante	9 908.08	6 315.00	9 761.54	9 915.00	7 517.31	
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>9 908.08</b>	<b>6 315.00</b>	<b>9 761.54</b>	<b>9 915.00</b>	<b>7 517.31</b>	<b>0.00</b>
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels			3 377.00			
78 Reprises sur provisions et dépréciations						
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>9 908.08</b>	<b>6 315.00</b>	<b>13 138.54</b>	<b>9 915.00</b>	<b>7 517.31</b>	<b>0.00</b>
042 Opérations d'ordre						
043 Opérations d'ordre intérieur de la section						
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total de recettes d'exploitation de l'exercice</b>	<b>9 908.08</b>	<b>6 315.00</b>	<b>13 138.54</b>	<b>9 915.00</b>	<b>7 517.31</b>	<b>0.00</b>
pour info : R 002 excédent exploit reporté N-1	2 790.22	4 389.98	2 396.66	7 226.88	8 833.56	8 042.55
évolution		-36.26%	108.05%	-24.53%	-24.18%	-100.00%

## 4 SECTION D'INVESTISSEMENT

### 4.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

### 4.2 Présentation synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	CFU 2024	Recettes d'investissement	CFU 2024
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)		13 Subventions d'investissement	
21 Immobilisations corporelles (hors opération)		16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 000.00
22 Immobilisations en affectation (hors opération)		20 Immobilisations incorporelles	
23 Immobilisations en cours (hors opération)		21 Immobilisations corporelles	
		22 Immobilisations reçues en affectation	



100 Opération d'équipement n°100	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	8 448.37
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>8 448.37</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 448.37</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections	
041 Opérations patrimoniales	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>8 448.37</b>
pour info : D 001 solde d'exécut° négatif de N-1	<b>5 690.51</b>

23 Immobilisations en cours	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 000.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 690.51
165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 690.51</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 690.51</b>
021 Virement de la section d'exploitation	11 300.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	
<b>Total des prélèvements provenant de l'exploit</b>	<b>11 300.00</b>
041 Opérations patrimoniales	
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>11 300.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>9 690.51</b>

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### 4.3 Évolution des dépenses et recettes d'investissement de 2019 à 2024

Dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
20 Immobilisations incorporelles (hors opération)						
21 Immobilisations corporelles (hors opération)						
22 Immobilisations en affectation (hors opération)						
23 Immobilisations en cours (hors opération)						
100 Opération d'équipement n°100						
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	4 766.09	4 982.02	5 207.81	5 443.79	5 690.51	8 448.37
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues						
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>5 690.51</b>	<b>8 448.37</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>5 690.51</b>	<b>8 448.37</b>
040 Opérat° ordre transfert entre sections						
041 Opérations patrimoniales						
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>5 690.51</b>	<b>8 448.37</b>
pour info : D 001 solde d'exécut° négatif de N-1	<b>4 559.43</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>5 690.51</b>
évolution		4.53%	4.53%	4.53%	4.53%	48.46%

Recettes d'investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts / dettes assimilées (hors 165)						4 000.00
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 000.00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 559.43	4 766.09	4 982.02	5 207.81	5 443.79	5 690.51
165 Dépôts et cautionnements reçus						
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 559.43</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>5 690.51</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 559.43</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>9 690.51</b>
021 Virement de la section d'exploitation	7 500.00	7 700.00	8 100.00	13 142.00	12 550.00	11 300.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections						
<b>Total des prélèvements prévenant de l'exploit</b>	<b>7 500.00</b>	<b>7 700.00</b>	<b>8 100.00</b>	<b>13 142.00</b>	<b>12 550.00</b>	<b>11 300.00</b>
041 Opérations patrimoniales						
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>7 500.00</b>	<b>7 700.00</b>	<b>8 100.00</b>	<b>13 142.00</b>	<b>12 550.00</b>	<b>11 300.00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 559.43</b>	<b>4 766.09</b>	<b>4 982.02</b>	<b>5 207.81</b>	<b>5 443.79</b>	<b>9 690.51</b>
pour info : R 001 solde d'exécut° positif N-1						
évolution		4.53%	4.53%	4.53%	4.53%	78.01%

## 5 LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

### 5.1 Les principaux ratios

Dans ce budget, les emprunts sont les seules dépenses constatées en 2024 et non couvertes par les loyers. Dans la limite de sa location, le Multiservices communal devrait s'autofinancer sans que le Budget Primitif Principal de la commune soit impacté. Ce ne sera pas le cas cette année.

### 5.2 La dette de la commune pour le multiservices

#### 5.2.1 L'état des emprunts

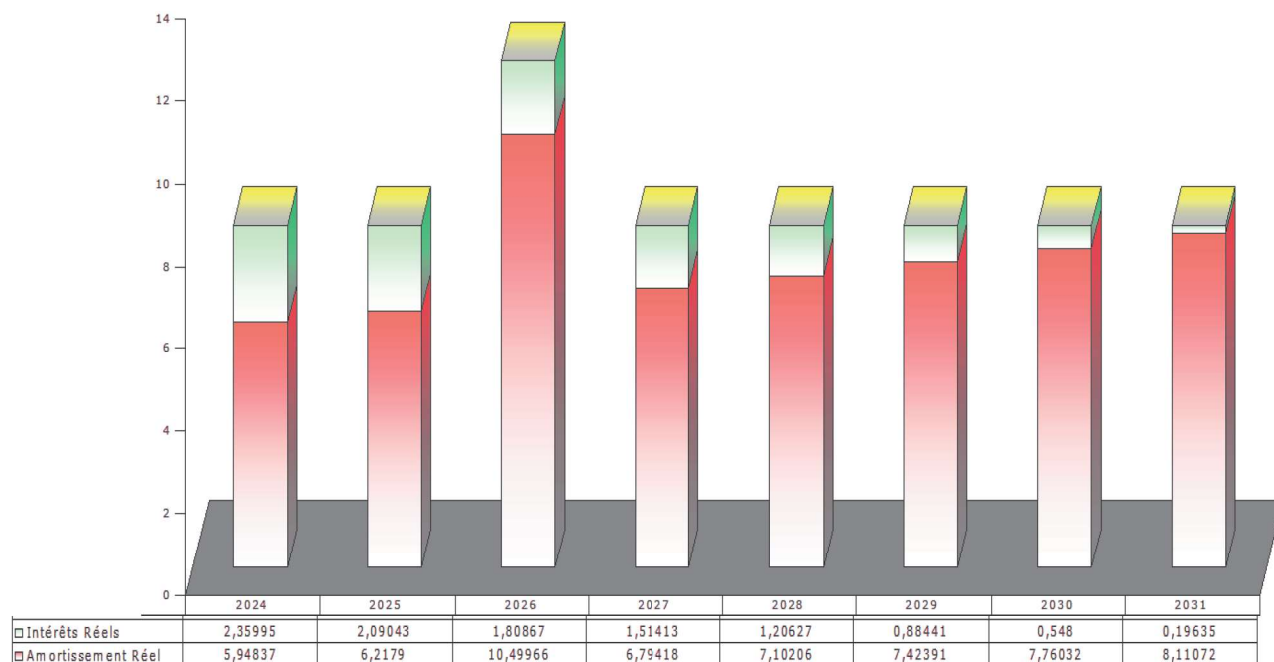
Deux emprunts ont été contractés début 2012 pour financer la construction du multiservices. Une avance remboursable depuis le Budget Principal (sans intérêts) a été actée fin 2024 et doit être remboursée au Budget Principal de la commune avant le 31/12/2026.

organisme banque / objet emprunt	durée	périodicité	montant	capital au 31/12/2024	annuité 2024	
					capital	intérêt
Crédit Agricole / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	40 000.00	18 148.93	3 021.24	
					2 163.09	858.15
CCALCT / Multiple rural	20 ans (01/01/2012-01/12/2031)	M	70 000.00	31 760.47	5 287.08	
					3 785.28	1 501.80
BP Esclanèdes / Multiple rural	2 ans (01/01/2012-31/12/2026)	A	4 000.00	4 000.00	0.00	
					0.00	0.00
TOTAL			114 000.00	54 909.40	8 308.32	
					5 948.37	2 359.95

### 5.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) est constante : 8 308.32 €/an, sauf pour l'année 2026, quand l'avance du Budget Principal de la commune doit être remboursée en totalité.

#### Courbe des remboursements



### 5.2.3 L'encours de dette

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 54 909.40 €. Depuis 2012, il a diminué de 54 148 € (-50%).

#### Evolution de l'encours de la dette

